



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 4 mars 2020 à 17 h 30**  
**Salle Communale de SELLES-SUR-NAHON**

**\*\*\***

**PROCES-VERBAL DE SÉANCE**

L'an deux mille vingt, le mercredi 4 mars, à dix-sept heures trente, les délégués du conseil de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle communale de Selles-sur-Nahon sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, M. Claude DOUCET.

Date de la convocation : 26 février 2020

Étaient présent(e)s :

- M. Jean AUFRERE, M. Alain POURNIN, Mme Annie CHRETIEN, Mme Christine MARTIN (Ecueillé)
- M. Alain MOREAU (Fontguenand)
- M. Daniel COUTANT (Frédille)
- M. Alain REUILLON (Gehée)
- M. Philippe KOCHER (Heugnes)
- Mme Lydie CROUZET (Jeu-Maloches)
- M. Patrick GARGAUD (Langé)
- M. Bruno TAILLANDIER, Mme Mireille CHALOPIN, M. François LEGER (Luçay-le-Mâle),
- M. Francis JOURDAIN (Lye)
- M. Gérard SAUGET, M. Denis LOGIE (Pellevoisin)
- M. Guy LEVEQUE (Préaux)
- Mme Chantal GODART (Selles-sur-Nahon)
- M. Claude DOUCET, Mme Josette DEBRAIS, M. Alain RAVOY, Mme Marie-France MARTINEAU, M. Gilles BRANCHOUX, M. Alain SICAULT, (Valençay)
- Mme Annick BROSSIER (La Vernelle)
- M. Joël RETY (Veuil)
- M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel PAULMIER (Vicq-sur-Nahon)
- M. Claude MOREAU (Villegouin)
- M. William GUIMPIER, Mme Liliane REMONDIERE (Villentrois – Faverolles-en-Berry)

Avaient donné pouvoir :

- M. Marcel DECOURTIEUX (Luçay-le-Mâle) à M. Bruno TAILLANDIER
- M. Hervé FLAVIGNY (Valençay) à M. Alain RAVOY
- Mme Paulette LESSAULT (Valençay) à M. Gilles BRANCHOUX
- Mme Ingrid TORRES (La Vernelle) à Mme Annick BROSSIER
- Mme Catherine BARANGER (Villentrois – Faverolles-en-Berry) à M. William GUIMPIER

Était excusé :

- M. Francis COUTURIER (Lye)

Le Président remercie Madame GODART, Maire de Selles-sur-Nahon pour l'accueil du conseil communautaire à la salle communale de Selles-sur-Nahon.

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

**Fonctionnement des assemblées :**

1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 janvier 2020

**FINANCES LOCALES**

**Décisions budgétaires :**

2. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2019
  - Election du président de séance
  - Budget principal
  - Budget annexe « abattoir »
  - Budget annexe « aménagement des zones d'activités »
3. Vote du budget principal et des budgets annexes 2020
4. Abattoir : révision des tarifs
5. Arts en Communes : tarifs préférentiels pour les adhérents du CNAS et leurs ayants-droits

6. Déchetterie de Valençay : convention avec l'EARL de Popin pour l'élagage de la parcelle H n°727

**Fiscalité :**

7. Information sur le gel du taux de taxe d'habitation et de ses abattements

8. Taux de taxes foncières et de cotisation foncière des entreprises pour 2020

9. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2020

10. Fixation du produit de la taxe GeMAPI

11. Taxe de séjour : mise en place d'une taxe de séjour au réel pour les redevables de la taxation proportionnelle

**Subventions :**

12. Demandes de participations d'organismes divers

13. Nouveau siège : demande de subvention au Conseil Départemental pour la création d'une salle d'archives

14. Abattoir : demande de subventions pour l'aménagement des lignes « porcins » et « ovins »

15. Culture : Adhésion à Scèn'O Centre

16. Aire d'accueil des gens du voyage : signature la convention 2020 ALT2 pour les gens du voyage avec l'Etat

**AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE**

**Tourisme :**

17. Convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme du Pays de Valençay

**Numérique :**

18. Espace France Services : mise en place du dispositif PIX Orga à titre expérimental pour évaluer les compétences numériques des personnes bénéficiaires du RSA

**QUESTIONS DIVERSES**

- Convention tarifaire entre le Syndicat Mixte du train touristique Argy - Valençay et le Musée de l'Automobile
- Adhésion à la Fondation du Patrimoine
- Proposition d'adhésion à l'Association BERHY
- Fédération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FMNS) : demande d'intervention auprès du Premier Ministre pour faire face au manque de MNS et BNSSA

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

**FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES**

**Modification de l'ordre du jour**

*DCC 2020\_017*

Le Président demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil communautaire du 14 janvier 2020 qui leur a été adressé le 30 janvier 2020.

A la demande de Monsieur Guy LEVEQUE, le procès-verbal est modifié de la manière suivante :

Ajout de la mention suivante – dossier n°6, page 6 : « *si les finances de la CCEV venaient à s'améliorer, le recours aux fonds de concours de la part des communes devra être réétudié* ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués votants, les délégués absents le 14 janvier 2020 (Madame Liliane REMONDIERE et Messieurs François LEGER et William GUIMPIER qui dispose du pouvoir de Madame Catherine BARANGER) ne prenant pas part au vote, approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 14 janvier 2020 sous réserve d'intégration des modifications mentionnées ci-dessus.

**FINANCES LOCALES**

**Compte de gestion 2019 : budget principal**

*DCC 2020\_018*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,  
Vu la présentation détaillée du compte de gestion 2019 du budget principal par Monsieur le Trésorier,  
Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,  
Considérant que toutes les écritures sont régulières et justifiées,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget principal 2019 dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion du budget principal 2019 dressé par Monsieur le Trésorier.

#### **Compte de gestion 2019 : budget annexe « abattoir »**

*DCC 2020\_019*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31,  
Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,  
Vu la présentation détaillée du compte de gestion 2019 du budget annexe « abattoir » par Monsieur le Trésorier,  
Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,  
Considérant que toutes les écritures sont régulières et justifiées,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget annexe « abattoir » 2019 dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion du budget annexe « abattoir » 2019 dressé par Monsieur le Trésorier.

#### **Compte de gestion 2019 : budget annexe « zones d'activité »**

*DCC 2020\_020*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31,  
Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,  
Vu la présentation détaillée du compte de gestion 2019 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » par Monsieur le Trésorier,  
Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,  
Considérant que toutes les écritures sont régulières et justifiées,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2019 dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion du budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2019 dressé par Monsieur le Trésorier.

#### **Election du Président de séance lors de l'examen des comptes administratifs 2019**

*DCC 2020\_021*

Le Président informe le conseil communautaire que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'élire un Président de séance pour adopter les comptes administratifs.  
Le Président rappelle qu'en vertu des articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est toutefois possible de déroger à cette règle du scrutin secret si les délégués se prononcent à l'unanimité en faveur de ce principe.

Il demande aux délégués s'il y a des candidats.

Monsieur Alain RAVOY indique qu'il se porte candidat comme Président de séance pour l'examen des comptes administratifs 2019.

Les délégués se prononçant à l'unanimité en faveur d'une dérogation au principe de vote à scrutin secret, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.5211-1 et L.2121-14, Candidat aux fonctions de Président de séance lors de l'examen des comptes administratifs de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay : Monsieur Alain RAVOY

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Alain RAVOY : 36 voix

Monsieur Alain RAVOY, ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré Président de séance lors de l'examen des comptes administratifs de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

### Compte administratif 2019 : budget principal

DCC 2020\_022

Monsieur Alain RAVOY, Président de séance élu pour l'examen des comptes administratifs 2019, présente le compte administratif 2019 du budget principal de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	1 950 600,00 €	1 807 633,06 €	42,17%
012	Charges de personnel et frais assimilés	897 000,00 €	846 709,80 €	19,75%
014	Atténuations de produits	1 146 600,00 €	1 081 192,56 €	25,22%
022	Dépenses imprévues	145 000,00 €	- €	
023	Virement à la section d'investissement	144 374,55 €		
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	117 000,00 €	116 486,14 €	2,72%
65	Autres charges de gestion courante	415 500,00 €	404 780,38 €	9,44%
66	Charges financières	33 000,00 €	30 078,62 €	0,70%
67	Charges exceptionnelles	66 000,00 €	70,00 €	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>4 915 074,55 €</b>	<b>4 286 950,56 €</b>	<b>100%</b>

RECETTES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	%
002	Résultat de fonctionnement 2018 reporté	457 904,55 €	457 904,55 €	8,80%
013	Atténuations de charges	342 000,00 €	371 716,50 €	7,14%
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	21 000,00 €	19 489,12 €	0,37%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	129 000,00 €	142 717,08 €	2,74%
73	Impôts et taxes	2 763 670,00 €	3 111 100,98 €	59,79%
74	Dotations, subventions et participations	1 038 500,00 €	947 068,15 €	18,20%
75	Autres produits de gestion courante	148 000,00 €	139 673,21 €	2,68%
77	Produits exceptionnels	15 000,00 €	13 960,27 €	0,27%
<b>TOTAL</b>		<b>4 915 074,55 €</b>	<b>5 203 629,86 €</b>	<b>100%</b>

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>916 679,30 €</b>
-----------------------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
001	Solde d'exécution reporté	233 802,28 €	233 802,28 €	
020	Dépenses imprévues	28 374,55 €	- €	
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	21 000,00 €	19 489,12 €	
041	Opérations patrimoniales	52 000,00 €	51 467,75 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	136 000,00 €	132 306,59 €	800,00 €
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00 €	6 075,60 €	
204	Subventions d'équipement versées	517 000,00 €	477 000,00 €	40 000,00 €

21	Immobilisations corporelles	1 114 500,00 €	797 623,29 €	242 800,00 €
23	Immobilisations en cours	175 000,00 €	15 780,11 €	159 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	111 300,00 €	108 700,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 395 976,83 €</b>	<b>1 842 244,74 €</b>	<b>442 600,00 €</b>

<b>RECETTES</b>				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
021	Virement de la section de fonctionnement	144 374,55 €		
024	Produits de cessions d'immobilisations	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	117 000,00 €	116 486,14 €	
041	Opérations patrimoniales	52 000,00 €	51 467,75 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	600 502,28 €	359 402,28 €	185 900,00 €
13	Subventions d'investissement	774 600,00 €	156 662,31 €	348 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	692 500,00 €	456 692,20 €	700,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	5 537,10 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 395 976,83 €</b>	<b>1 146 247,78 €</b>	<b>550 100,00 €</b>

<b>DEFICIT</b>	<b>-695 996,96 €</b>
<b>EXCEDENT EN RAR</b>	<b>107 500,00 €</b>
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 588 496,96 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°2019\_37 du 9 avril 2019 portant approbation du budget primitif principal pour l'exercice 2019,

Vu la délibération n°2020\_18 du 4 mars 2020 portant approbation du compte de gestion du budget principal 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2019 du budget principal de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

### Compte administratif 2019 : budget annexe « abattoir »

*DCC 2020\_023*

Monsieur Alain RAVOY, Président de séance élu pour l'examen des comptes administratifs 2019, présente le compte administratif 2019 du budget annexe « abattoir » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	
011	Charges à caractère général	202 440,21 €	192 468,69 €	
012	Charges de personnel	247 600,00 €	234 068,27 €	
042	Dotation aux amortissements	58 500,00 €	58 111,56 €	
065	Autres charges de gestion courante	3 500,00 €	- €	
066	Charges financières	3 000,00 €	2 803,54 €	
067	Charges exceptionnelles	1 800,00 €	275,86 €	
<b>TOTAL</b>		<b>516 840,21 €</b>	<b>487 727,92 €</b>	

<b>RECETTES</b>				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	
002	Excédent de fonctionnement 2018 reporté	33 340,21 €	33 340,21 €	
013	Atténuations de charges	- €	1 507,35 €	
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	16 500,00 €	14 729,67 €	
70	Ventes de produits et prestations de service	405 000,00 €	453 336,88 €	
77	Produits exceptionnels	62 000,00 €	- €	
<b>TOTAL</b>		<b>516 840,21 €</b>	<b>502 914,11 €</b>	

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 186,19 €</b>
-----------------------------------	--------------------

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
40	Opérations d'ordres de transfert entre sections	16 500,00 €	14 729,67 €	
16	Emprunts et dettes assimilés	17 000,00 €	16 965,06 €	
21	Immobilisation corporelles	67 000,00 €	15 004,30 €	10 000,00 €
23	Immobilisations en cours	745 605,09 €	2 780,00 €	72 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	2 000,00 €	2 000,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>592 700,00 €</b>	<b>848 105,09 €</b>	<b>51 479,03 €</b>

## RECETTES

N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
001	Excédent d'investissement 2018 reporté	64 394,91 €	64 394,91 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	
13	Subventions d'investissement	306 800,00 €	- €	34 800,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	418 410,18 €	- €	
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	58 500,00 €	58 111,56 €	
<b>TOTAL</b>		<b>848 105,09 €</b>	<b>122 506,47 €</b>	<b>34 800,00 €</b>

EXCEDENT 71 027,44 €

DEFICIT EN RAR -47 200,00 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 23 827,44 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial,

Vu la délibération n°2019\_38 du 9 avril 2019 portant approbation du budget primitif annexe « abattoir » pour l'exercice 2019,

Vu la délibération n°2020\_19 du 4 mars 2020 portant approbation du compte de gestion du budget annexe « abattoir » 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2019 du budget annexe « abattoir » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

## Compte administratif 2019 : budget annexe « aménagement des ZA »

DCC 2020\_024

Monsieur Alain RAVOY, Président de séance élu pour l'examen des comptes administratifs 2019, présente le compte administratif 2019 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

N°	Chapitre	Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	8 100,00 €	3 262,10 €
022	Dépenses imprévues	500,00 €	- €
023	Virement en section d'investissement	6 481,62 €	- €
065	Autres charges de gestion courante	500,00 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>15 581,62 €</b>	<b>3 262,10 €</b>

## RECETTES

N°	Chapitre	Prévu	Réalisé
002	Excédent de fonctionnement 2018 reporté	14 581,62 €	14 581,62 €
70	Produits des services du domaine	1 000,00 €	647,19 €
<b>TOTAL</b>		<b>15 581,62 €</b>	<b>15 228,81 €</b>

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 11 966,71 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
21	Immobilisations corporelles	273 716,92 €	16 074,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>273 716,92 €</b>	<b>16 074,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

## RECETTES

N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
001	Excédent d'investissement 2018 reporté	154 035,30 €	154 035,30 €	
21	Virement de la section de fonctionnement	6 481,62 €		
10	FCTVA	26 000,00 €	- €	23 000,00 €
16	Subvention d'investissement	87 200,00 €	- €	37 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>273 716,92 €</b>	<b>154 035,30 €</b>	<b>60 200,00 €</b>
<b>EXCEDENT</b>			<b>137 961,30 €</b>	
<b>DEFICIT EN RAR</b>				<b>-39 800,00 €</b>
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>				<b>98 161,30 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe « aménagement des zones d'activités »,

Vu la délibération n°2019\_39 du 9 avril 2019 portant approbation du budget primitif annexe « aménagement des zones d'activités » pour l'exercice 2019,

Vu la délibération n°2020\_20 du 4 mars 2020 portant approbation du compte de gestion du budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2019 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » de la Communauté de Communes Ecueillé –Valençay.

## Affectation du résultat 2019 : budget principal

DCC 2020\_025

Le Président propose d'affecter le résultat 2019 du budget principal comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019</b>	<b>916 679,30 €</b>
Déficit d'investissement au 31 décembre 2019	-695 996,96 €
Excédent d'investissement en restes à réaliser	107 500,00 €
Dépenses : 442 600,00 € / Recettes : 550 100,00 €	
<b>Déficit d'investissement total</b>	<b>-588 496,96 €</b>
<b>Affectation obligatoire</b>	<b>588 496,96 €</b>
<b>Affectation complémentaire</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation totale à l'article 1068 du budget 2019</b>	<b>588 496,96 €</b>
<b>Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2020</b>	<b>328 182,34 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°2020\_22 du 4 mars 2020 portant approbation du compte administratif du budget principal 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 du budget principal tel que proposé par le Président.

## Affectation du résultat 2019 : budget annexe « abattoir »

DCC 2020\_026

Le Président propose d'affecter le résultat 2019 du budget annexe « abattoir » comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019</b>	<b>15 186,19 €</b>
Excédent d'investissement au 31 décembre 2019	71 027,44 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser	-47 200,00 €
Dépenses : 82 000,00 € / Recettes : 34 800,00 €	
<b>Excédent d'investissement total</b>	<b>23 827,44 €</b>

<b>Affectation obligatoire</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation complémentaire</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation à l'article 1068 du budget 2020</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2020</b>	<b>15 186,19 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial,

Vu la délibération n°2020\_23 du 4 mars 2020 portant approbation du compte administratif du budget annexe « abattoir » 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 du budget annexe « abattoir » tel que proposé par le Président.

### **Affectation du résultat 2019 : budget annexe « aménagement des ZA »**

**DCC 2020\_027**

Le Président propose d'affecter le résultat 2019 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019</b>	<b>11 966,71 €</b>
Excédent d'investissement au 31 décembre 2019	<b>137 961,30 €</b>
Déficit d'investissement en restes à réaliser	<b>-39 800,00 €</b>
Dépenses : 100 000,00 € / Recettes : 60 200,00 €	
<b>Excédent d'investissement total</b>	<b>98 161,30 €</b>
<b>Affectation obligatoire</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation complémentaire</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation totale à l'article 1068 du budget 2020</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2020</b>	<b>11 966,71 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe « aménagement des zones d'activités »,

Vu la délibération n°2020\_24 du 4 mars 2020 portant approbation du compte administratif du budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » tel que proposé par le Président.

### **Budget principal 2020**

**DCC 2020\_028**

Le Président présente aux délégués le projet de budget principal 2020 suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>PREVISIONS 2019</b>	<b>REALISE 2019</b>	<b>PREVISIONS 2020</b>	
<b>N°</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montants</b>	<b>Montants</b>	<b>Montants</b>	
011	Charges à caractère général	1 950 600,00 €	1 807 633,06 €	2 385 900,00 €	47%
012	Charges de personnel et frais assimilés	897 000,00 €	846 709,80 €	891 600,00 €	18%
014	Atténuations de produits	1 146 600,00 €	1 081 192,56 €	1 005 200,00 €	20%
022	Dépenses imprévues	145 000,00 €	- €	50 000,00 €	1%
023	Virement à la section d'investissement	144 374,55 €		21 682,34 €	0%
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	117 000,00 €	116 486,14 €	140 000,00 €	3%
65	Autres charges de gestion courante	415 500,00 €	404 780,38 €	395 100,00 €	8%
66	Charges financières	33 000,00 €	30 078,62 €	35 000,00 €	1%
67	Charges exceptionnelles	66 000,00 €	70,00 €	104 000,00 €	2%
<b>TOTAL</b>		<b>4 915 074,55 €</b>	<b>4 286 950,56 €</b>	<b>5 028 482,34 €</b>	<b>100%</b>



RECETTES		PREVISIONS 2019	REALISE 2019	PREVISIONS 2020	
N°	Chapitre	Montants	Montants	Montants	
002	Résultat de fonctionnement reporté	457 904,55 €	457 904,55 €	328 182,34 €	7%
013	Atténuations de charges	342 000,00 €	371 716,50 €	333 600,00 €	7%
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	21 000,00 €	19 489,12 €	21 000,00 €	0%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	129 000,00 €	142 717,08 €	133 500,00 €	3%
73	Impôts et taxes	2 763 670,00 €	3 111 100,98 €	2 910 500,00 €	58%
74	Dotations, subventions et participations	1 038 500,00 €	947 068,15 €	1 161 500,00 €	23%
75	Autres produits de gestion courante	148 000,00 €	139 673,21 €	139 000,00 €	3%
77	Produits exceptionnels	15 000,00 €	13 960,27 €	1 200,00 €	0%
<b>TOTAL</b>		<b>4 915 074,55 €</b>	<b>5 203 629,86 €</b>	<b>5 028 482,34 €</b>	<b>100%</b>

**INVESTISSEMENT – PRESENTATION PAR PROGRAMME**

PROGRAMMES 2020	DEPENSES				RECETTES					
	Article	RAR	PROPOSITIONS	TOTAL	Article		RAR	PROPOSITIONS	TOTAL	
<b>ADMINISTRATION GENERALE : OPERATIONS NON AFFECTEES</b>										
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>159 000,00 €</b>	<b>921 996,96 €</b>	<b>1 080 996,96 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>90 000,00 €</b>	<b>918 296,96 €</b>	<b>1 008 296,96 €</b>	
Reprise du déficit 2019 reporté	001		695 996,96 €	695 996,96 €						
Dépenses imprévues	020		20 000,00 €	20 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement		21 682,34 €	21 682,34 €	
Remboursement capital des emprunts	1641		124 000,00 €	124 000,00 €						
					1068	Affectation du résultat 2019		588 496,96 €	588 496,96 €	
Amortissements des subventions	139		21 000,00 €	21 000,00 €	28	Amortissements des immobilisations		140 000,00 €	140 000,00 €	
01 Acquisition logiciel Autocad et Windows 10	2051		8 000,00 €	8 000,00 €	10222	FCTVA		300,00 €	300,00 €	
01 Acquisition matériel informatique direction, comptable, secrétariat et ST	2183		7 000,00 €	7 000,00 €	10222	FCTVA		800,00 €	800,00 €	
01 Siège ECUEILLE remplacement liaison téléphonique ascenseur					10222	FCTVA		200,00 €	200,00 €	
09 Aménagement des locaux siège CCEV	Travaux sur bâtiment	21318		180 000,00 €	180 000,00 €	10222	FCTVA	30 000,00 €	1 000,00 €	31 000,00 €
	Matériel de bureau et informatique	2183		10 000,00 €	10 000,00 €	1313	Département		83 000,00 €	83 000,00 €
	Mobilier d'archivage	2184		10 000,00 €	10 000,00 €	1341	DETR	60 000,00 €		60 000,00 €
	Construction (immob. en cours)	2313	159 000,00 €	-159 000,00 €	0,00 €	1641	Emprunt		77 817,66 €	77 817,66 €
	Avances	238		5 000,00 €	5 000,00 €	238	Avances		5 000,00 €	5 000,00 €

PROGRAMMES 2020	DEPENSES				RECETTES				
	Article	RAR	PROPOSITIONS	TOTAL	Article		RAR	PROPOSITIONS	TOTAL
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>									
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>47 800,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>54 800,00 €</b>		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>18 700,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>20 700,00 €</b>
108 Vente Vernat					024	Vente terrain SCI JOUSSAY STPE ECUEILLE	15 000,00 €		15 000,00 €
100 Versement cautions pépinière d'entreprises	165	800,00 €	2 000,00 €	2 800,00 €	165	Remboursement cautions	700,00 €	2 000,00 €	2 700,00 €
100 Changement portes pépinières d'entreprises					1318	Certificats d'Economie d'Energie	3 000,00 €		3 000,00 €
100 Aménagement parking place PMR	2128	7 000,00 €	5 000,00 €	12 000,00 €					
118 Subvention immobilier d'entreprise CBN à ECUEILLE	204 132	40 000,00 €		40 000,00 €					

<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>									
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>166 000,00 €</b>	<b>164 000,00 €</b>	<b>330 000,00 €</b>		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>247 800,00 €</b>	<b>88 000,00 €</b>	<b>335 800,00 €</b>
310 Programme voirie 2018					10222	FC TVA	45 000,00 €		45 000,00 €
311 Programme voirie 2019 (travaux silos de Luçay)	21751		53 000,00 €	53 000,00 €	10222	FC TVA	14 300,00 €		14 300,00 €
					1323	Subvention FAR	76 000,00 €		76 000,00 €
303 Travaux ouvrages d'art Travaux des ponts de Gehée, Langé, La Vernelle, Préaux Maître d'œuvre des ponts de Luçay et Villentris	21751	166 000,00 €	106 000,00 €	272 000,00 €	10222	FC TVA	27 500,00 €	32 500,00 €	60 000,00 €
					13241	Participation commune de GEHEE, LANGE, LA VERNELLE, PREAUX, LUCAY et VILLENTOIS	52 500,00 €	48 500,00 €	101 000,00 €
					13248	Participation commune de MEUSNES	32 500,00 €	2 000,00 €	34 500,00 €
Avances	238		5 000,00 €	5 000,00 €	238	Avances		5 000,00 €	5 000,00 €

PROGRAMMES 2020	DEPENSES				RECETTES				
	Article	RAR	PROPOSITIONS	TOTAL	Article		RAR	PROPOSITIONS	TOTAL
<b>TOURISME</b>									
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>18 000,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>53 000,00 €</b>		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>69 900,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>71 900,00 €</b>
404 Signalisation circuit Benjamin Rabier <b>TEPCV</b>	2051		25 000,00 €	25 000,00 €	10222	FC TVA	19 600,00 €		19 600,00 €
	2128	18 000,00 €	10 000,00 €	28 000,00 €	1321	Subvention Etat TEPCV	28 300,00 €		28 300,00 €
					1323	Subvention Département	22 000,00 €	2 000,00 €	24 000,00 €

<b>PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT</b>									
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>21 800,00 €</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>60 800,00 €</b>		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>95 000,00 €</b>	<b>102 200,00 €</b>	<b>197 200,00 €</b>
501 Remplacement cuve à huile déchetterie VALENCAY	2188		4 800,00 €	4 800,00 €	10222	FCTVA		800,00 €	800,00 €
501 Aménagement plate-forme de broyage déchetterie de VALENCAY <b>TEPCV</b>	2135	21 800,00 €	28 200,00 €	50 000,00 €	10222	FCTVA	37 300,00 €	3 700,00 €	41 000,00 €
					1321	Subvention Etat TEPCV	42 000,00 €		42 000,00 €
					1341	DE'IR	11 400,00 €	4 000,00 €	15 400,00 €
					1641	Emprunt		93 000,00 €	93 000,00 €
502 Fournitures bacs et conteneurs déchets ménagers	2188		4 000,00 €	4 000,00 €	10222	FC TVA	500,00 €	700,00 €	1 200,00 €
700 Acquisition ruches pédagogiques <b>TEPCV</b>					1311	Subvention Etat TEPCV	3 800,00 €		3 800,00 €
701 Prise de participation à la SAS ABEV	261		2 000,00 €	2 000,00 €					

PROGRAMMES 2020	DEPENSES				RECETTES				
	Article	RAR	PROPOSITIONS	TOTAL	Article		RAR	PROPOSITIONS	TOTAL
<b>SERVICES A LA POPULATION</b>									
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>30 000,00 €</b>	<b>61 000,00 €</b>	<b>91 000,00 €</b>		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>28 700,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>36 700,00 €</b>
06 Acquisition matériel informatique Communication + logiciel <i>(voir recettes)</i>					10222	FCTVA	500,00 €		500,00 €
100 Renouvellement parc informatique et logiciel Espace Public Numérique	2183	30 000,00 €		30 000,00 €	10222	FCTVA	5 000,00 €		5 000,00 €
					1341	DETR		8 000,00 €	8 000,00 €
100 Aménagement de l'Espace France Services (Espace Gâtines) - aménagement de bureaux	2132		50 000,00 €	50 000,00 €					
117 Logements sociaux de Préaux : travaux d'isolation et solives à remplacer	2138		10 000,00 €	10 000,00 €					
602 Médiathèque d'Ecueillé : publicité foncière du transfert de propriété à la CCEV	21738		1 000,00 €	1 000,00 €					
604 Travaux d'assainissement et plomberie Aire d'accueil des gens du voyage de VILLENTOIS					10222	FCTVA	6 200,00 €		6 200,00 €
					1341	DETR	17 000,00 €		17 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>442 600,00€</b>	<b>1 227 996,96 €</b>	<b>1 670 596,96 €</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>550 100,00 €</b>	<b>1 120 496,96 €</b>	<b>1 670 596,96 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article L.2312-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 à laquelle est soumis le budget principal,

Après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, le conseil communautaire approuve le budget principal 2020 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

Le Président présente aux délégués le projet de budget annexe « abattoir » 2020 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
N°	Chapitre	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020
011	Charges à caractère général	202 440,21 €	192 468,69 €	225 300,00 €
012	Charges de personnel	247 600,00 €	234 068,27 €	247 700,00 €
042	Dotation aux amortissements	58 500,00 €	58 111,56 €	59 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00 €	- €	3 500,00 €
66	Charges financières	3 000,00 €	2 803,54 €	2 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 800,00 €	275,86 €	1 800,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>516 840,21 €</b>	<b>487 727,92 €</b>	<b>540 000,00 €</b>

RECETTES				
N°	Chapitre	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020
002	Excédent de fonctionnement reporté	33 340,21 €	33 340,21 €	15 186,19 €
013	Atténuations de charges	- €	1 507,35 €	- €
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	16 500,00 €	14 729,67 €	15 000,00 €
70	Ventes de produits et prestations de service	405 000,00 €	453 336,88 €	427 813,81 €
77	Produits exceptionnels	62 000,00 €	- €	82 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>516 840,21 €</b>	<b>502 914,11 €</b>	<b>540 000,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
N°	Chapitre	Restes à réaliser	Prévisions 2020	TOTAL 2020
16	Capital des emprunts		17 500,00 €	17 500,00 €
2125	Travaux de voirie		65 000,03 €	65 000,03 €
2131	Travaux sur bâtiment		120 000,00 €	120 000,00 €
2135	Confinement station de prétraitement		15 000,00 €	15 000,00 €
2157	Acquisition matériels divers	15 000,00 €	110 000,00 €	125 000,00 €
2183	Matériel informatique		2 500,00 €	2 500,00 €
2313	Aménagement intérieur abattoir	57 000,00 €	- 57 000,00 €	- €
2315	Clôture et portail	10 000,00 €	- 10 000,00 €	- €
40	Amortissements des subventions		15 000,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>82 000,00 €</b>	<b>278 000,03 €</b>	<b>360 000,03 €</b>

RECETTES				
N°	Chapitre	Restes à réaliser	Prévisions 2020	TOTAL 2020
001	Excédent reporté		71 027,44 €	71 027,44 €
13	Subventions	34 800,00 €	107 000,00 €	141 800,00 €
16	Emprunt aménagement abattoir		87 972,59 €	87 972,59 €
040	Amortissements des biens		59 200,00 €	59 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>34 800,00 €</b>	<b>325 200,03 €</b>	<b>360 000,03 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article L.2312-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité des délégués, le budget annexe « abattoir » 2020 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

### Budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2020

DCC 2020\_030

Le Président présente aux délégués le projet de budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2020 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
N°	Chapitre	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020
011	Charges de gestion générale	8 100,00 €	3 262,10 €	8 100,04 €
023	Virement en section d'investissement	6 481,62 €	- €	3 866,67 €
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	- €	500,00 €
022	Dépenses imprévues	500,00 €	- €	500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>15 581,62 €</b>	<b>3 262,10 €</b>	<b>12 966,71 €</b>

RECETTES				
N°	Chapitre	Prévisions 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020
002	Excédent reporté	15 579,92 €	15 579,92 €	11 966,71 €
70	Produits des services, du domaine	1 000,00 €	667,48 €	1 000,00 €
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	- €	1 631,81 €	- €
70	Produits exceptionnels	- €	4 035,00 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>16 579,92 €</b>	<b>21 914,21 €</b>	<b>12 966,71 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
N°	Chapitre	Restes à réaliser	Prévisions 2020	TOTAL 2020
2111	Bornage ZA de LUCAY-LE-MALE		5 000,00 €	5 000,00 €
2128	Aménagement ZA de LUCAY-LE-MALE	10 000,00 €	102 800,00 €	112 800,00 €

2151	Voirie et maîtrise d'œuvre Aménagement ZA de LUCAY-LE-MALE	90 000,00 €	477 200,00 €	567 200,00 €
2111	Acquisition terrains ZA de VICQ-SUR-NAHON		102 000,00 €	102 000,00 €
2312	Maîtrise d'œuvre Aménagement ZA de VICQ-SUR-NAHON		50 000,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>100 000,00 €</b>	<b>737 000,00 €</b>	<b>837 000,00 €</b>

<b>RECETTES</b>				
<b>N°</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Prévisions 2020</b>	<b>TOTAL 2020</b>
001	Excédent reporté		137 961,30 €	137 961,30 €
021	Virement section de fonctionnement		3 866,67 €	3 866,67 €
13	Subventions Aménagement ZA de LUCAY-LE-MALE	37 200,00 €	103 600,00 €	140 800,00 €
10222	FCTVA	23 000,00 €	95 000,00 €	118 000,00 €
16	Emprunt ZA de LUCAY-LE-MALE		292 372,03 €	292 372,03 €
16	Emprunt ZA de VICQ-SUR-NAHON		144 000,00 €	144 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>60 200,00 €</b>	<b>776 800,00 €</b>	<b>837 000,00 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article L.2312-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 à laquelle est soumis le budget annexe « aménagement des zones d'activités »,

Après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, le conseil communautaire approuve le budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2020 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

#### **Abattoir : révision des tarifs**

**DCC 2020\_031**

Compte tenu de l'évolution des charges pesant sur l'abattoir, le Président propose de revaloriser les tarifs d'abattage en appliquant une augmentation de 0,01 € HT par kg équivalent carcasse sur la redevance environnementale, qui passerait ainsi à 0,16 € HT par kg, pour l'ensemble des espèces abattues à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Les autres tarifs demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'augmentation de 0,01 € HT par kg équivalent carcasse de la redevance environnementale pour l'ensemble des espèces abattues, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, portant ainsi la redevance à 0,16 € HT par kg équivalent carcasse et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **Arts en Communes : tarifs préférentiels pour les adhérents du CNAS et leurs ayants-droits DCC 2020\_032**

A l'occasion de la mise en œuvre de la saison culturelle Arts en Communes 2020, le Président rappelle aux délégués que par délibération n°2020\_003 du 14 janvier 2020, le conseil communautaire a fixé les tarifs d'entrée de la manière suivante :

<b>ARTICLE</b>	<b>PRIX DE VENTE</b>
Billet d'entrée pour 1 soirée plein tarif (gratuit pour les - de 14 ans inclus)	8,00 €
Billet d'entrée pour 1 soirée tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, scolaires de 15 ans et plus)	6,00 €
Billet d'entrée « Festival de la voix » (gratuit pour les – de 14 ans inclus)	10,00 €
Billet d'entrée « Festival de la voix » tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, scolaires de 15 ans et plus)	8,00 €

Le Président propose de faire bénéficier aux adhérents du CNAS (Comité National des Affaires Sociales) de toute la France, du tarif réduit à 6 € (hors Festival de la Voix) sur présentation de leur carte de membre. Cela permettra également la promotion des événements Arts en Communes portés par la Communauté de Communes sur le site internet du CNAS et de Meyclub.

Pour information, les adhérents CNAS bénéficient également d'un tarif réduit au Musée de l'Automobile et au Château de Valençay.



Vu l'intérêt de promouvoir les événements Arts en Communes portés par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de faire bénéficier aux adhérents du CNAS (Comité National des Affaires Sociales), du tarif réduit à 6 € (hors Festival de la Voix) sur présentation de leur carte de membre et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Déchetterie de Valençay : convention avec l'EARL de Popin pour l'entretien de la parcelle H n°727** **DCC 2020\_033**

Le Président rappelle au conseil communautaire que dans le cadre de l'extension de la déchetterie des Portes à Valençay, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a acquis en 2018 la parcelle H n°727, entièrement arborée.

La Communauté de Communes ne disposant pas en interne des moyens nécessaires pour réaliser les travaux d'entretien de cette parcelle, elle souhaite solliciter l'EARL de Popin pour la réalisation de ces prestations. Il convient d'autoriser le vice-Président délégué au service de gestion des déchets à signer la convention avec l'EARL de Popin définissant les modalités techniques, administratives et financières d'exécution de ces travaux.

Le bois abattu sera ainsi valorisé 8 € le stère.

Vu le projet de convention ci-joint,

Considérant que la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay ne dispose pas en interne des moyens nécessaires pour réaliser les travaux d'entretien de la parcelle H n°727,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le recours à l'EARL de Popin pour la réalisation de l'entretien de la parcelle H n°727 à Valençay et autorise le vice-Président délégué au service de gestion des déchets à signer la convention afférente avec l'EARL de Popin, et tout document relatif à ce dossier.

**Taux de taxes foncières et de cotisation foncière des entreprises pour 2020** **DCC 2020\_034**

Par délibérations n°2019-96 à 98 du 30 septembre 2019, le conseil communautaire a décidé des taux d'abattement obligatoire pour charges de famille, et de ne pas instituer d'abattement général ni spécial à la base afin que ceux votés par les communes ne s'appliquent plus à la Communauté de Communes. Le produit attendu était estimé à 11 000 €.

Cependant, par mail en date du 30 janvier 2020, la DGFIP a informé la Communauté de Communes que les délibérations de fixation des taux d'abattement susmentionnées ne s'appliqueront pas en 2020, en raison du « 3° du H-1 de l'alinéa I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 [qui] dispose que pour les impositions établies au titre de 2020 les taux et les montants d'abattements de taxe d'habitation sont égaux à ceux appliqués en 2019 ».

Ainsi, le Président explique que le conseil n'a pas non plus à statuer sur le taux de taxe d'habitation pour 2020, ce dernier étant gelé. Le produit attendu, compte tenu d'une évolution des bases de 0,9%, est estimé à 791 902 €.

En accord avec le Bureau du 26 février 2020, le Président propose les taux de taxes et cotisations pour l'année 2020 suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,00% (produit attendu : 156 000 €)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (*identique à 2019*) : 1,96% (produit attendu : 29 734 €)
- Cotisation foncière des entreprises (*identique à 2019*) : 22,00 % (produit attendu : 262 418 €)

Vu l'avis du Bureau du 26 février 2020,

Après en avoir délibéré le conseil communautaire approuve à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,00%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,96%
- Cotisation foncière des entreprises : 22,00%

✓ Charge le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2020** **DCC 2020\_035**

Le Président rappelle aux délégués que par délibération n°2019\_042 du 9 avril 2019, le conseil communautaire a décidé de procéder à l'harmonisation des taux des trois zones de taxation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, avec un taux de 14,2%.

Le Bureau qui s'est réuni le 26 février 2020 propose de maintenir le taux à 14,2% (bases prévisionnelles : 8 512 414 €).

Le budget du service de gestion des déchets ménagers pour 2020 s'établit alors comme suit :

DEPENSES	PREVISIONS 2020	RECETTES	PREVISIONS 2020
Charges à caractère général	1 320 000 €	Taxe OM (taux de 14,2%)	1 208 000 €
Charges de personnel	82 000 €	Atténuation de charges	87 000 €

Charges financières		Produits des services	80 000 €
Autres charges de gestion courante	1 000 €		
Charges exceptionnelles	18 000 €		
Amortissements	15 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 435 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 375 000 €</b>
		<b>DEFICIT</b>	<b>- 60 000 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis du Bureau du 26 février 2020,

Après en avoir délibéré le conseil communautaire approuve à l'unanimité le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et les produits attendus tels que présentés ci-dessus, charge le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### Fixation du produit de la taxe GeMAPI

*DCC 2020\_036*

Par délibération n°2018-9 du 18 janvier 2018, le conseil communautaire a décidé d'instituer la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI). Conformément aux dispositions de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts, la fixation du produit doit être déterminée avant le 15 avril de l'année d'imposition.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay est membre de cinq syndicats de rivière, chacun appelant les sommes suivantes :

Syndicat	Montant
Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre (estimation)	1 722 €
Syndicat d'Aménagement des Rivières « le Modon et le Traînefeuilles »	33 000 €
Syndicat du Bassin du Nahon	34 320 €
Syndicat de la Vallée du Renon	4 500 €
Syndicat de la Vallée du Fouzon	6 072 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 614 €</b>

Le Président propose par conséquent de fixer le montant du produit de la taxe GeMAPI pour 2020 à 79 614 € à répartir conformément au tableau ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Fixe le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations attendu à 79 614 €,
- ✓ Charge le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux,
- ✓ Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### Demande de participation du Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy-Valençay

*DCC 2020\_037*

Pour mémoire, la participation était de 102 541,19 € en 2019. La baisse importante se justifie par le terme d'un des emprunts souscrits par le syndicat.

Il convient de statuer sur le sujet.

Vu la délibération n°2020\_28 du 4 mars 2020 approuvant le budget primitif du budget principal 2020,

Vu la demande de participation du Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy-Valençay au titre de 2020,

Après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, le conseil communautaire approuve la participation de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy-Valençay d'un montant de 70 444,73 € au titre de l'année 2020,

- ✓ Dit que les crédits suffisants sont inscrits à l'article 6558 du budget principal 2020 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ Autorise le Président à signer tout document relatif à ces dossiers. Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

### **Nouveau siège : demande de subvention au Conseil Départemental pour la création d'une salle d'archives** *DCC 2020\_038*

Concernant l'aménagement du nouveau siège de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, avenue de la Résistance à Valençay, le Président informe le conseil communautaire qu'il est prévu d'y installer une salle d'archivage. Le Président explique que ces travaux et le matériel afférents peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental de l'Indre à hauteur de 40%.

Le plan financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux de transformation d'un garage en salle d'archives	23 000 €	Etat (DETR)	10 500 €	35%
Achat de matériel d'archivage (rayonnages, tables, etc.)	7 000 €	Conseil Départemental de l'Indre	12 000 €	40%
		Autofinancement	7 500 €	25%
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	<b>100%</b>

Il convient d'approuver ce plan de financement et de solliciter les subventions afférentes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, approuve à l'unanimité la réalisation des travaux de transformation d'un garage en salle d'archives et autorise le Président à solliciter les subventions afférentes et à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Abattoir : demande de subvention pour l'aménagement de la ligne « porcins »** *DCC 2020\_039*

Le Président explique qu'après examen des statistiques de l'abattoir, il ressort que 23% du tonnage abattu provient d'une clientèle originaire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine dans l'Indre-et-Loire faisant abattre des porcs. Ces mêmes 23% représentent en outre plus de 30% de la production porcine.

Dans le cadre des travaux d'aménagement programmés au sein de l'établissement, certains portent spécifiquement sur la ligne « porcins ».

Le Président propose donc de solliciter le soutien du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pour la réalisation de ces travaux.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Pince à électronarcose	21 550,00 €	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	10 470,00 €	20%
Echaudeuse/épileuse à porcs	32 822,86 €	CdC Loches Sud Touraine	10 470,00 €	20%
		Autofinancement	32 632,56 €	60%
<b>TOTAL</b>	<b>54 372,86 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 372,86 €</b>	<b>100%</b>

Il convient de statuer sur ce dossier.

Vu les travaux envisagés sur la ligne « porcins » de l'abattoir de Valençay,

Considérant le poids de la clientèle originaire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et l'importance pour elle que revêtent les travaux envisagés,

Après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, le conseil communautaire, approuve le plan de financement du réaménagement de la ligne « porcins » tel que présenté et autorise le Président à solliciter les subventions afférentes et à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Abattoir : demande de subvention pour l'aménagement de la ligne « ovins »** *DCC 2020\_040*

Le Président explique qu'après examen des statistiques de l'abattoir, il ressort que 14% du tonnage abattu provient d'une clientèle originaire du Loir-et-Cher. En outre, l'établissement est régulièrement sollicité dans le cadre de la mise en place d'une labellisation « Agneau de Sologne ».

Dans ce contexte, et alors que des travaux d'aménagement sont programmés en particulier sur la ligne « ovins », le Président propose de solliciter le soutien du Conseil Départemental du Loir-et-Cher pour la réalisation de ces travaux.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Réaménagement de la chaîne ovins	31 466,00 €	Conseil Départemental du Loir-et-Cher	12 580,00 €	40%
		Autofinancement	18 886,00 €	60%
<b>TOTAL</b>	<b>31 466,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 466,00 €</b>	<b>100%</b>

Il convient de statuer sur ce dossier.

Vu les travaux envisagés sur la ligne « ovins » de l'abattoir de Valençay,

Considérant le poids de la clientèle originaire du Loir-et-Cher et l'importance pour elle que revêtent les travaux envisagés,

Après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, le conseil communautaire, approuve le plan de financement du réaménagement de la ligne « ovins » tel que présenté et autorise le Président à solliciter les subventions afférentes et à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Culture : adhésion à Scèn'O Centre**

*DCC 2020\_041*

Dans le cadre de la promotion culturelle du territoire, le Président propose d'adhérer au réseau Scèn'O Centre. L'objectif de cette adhésion est :

- d'échanger avec d'autres structures du milieu artistique et culturel,
- de créer des partenariats, mutualiser des frais en fonction de la venue des compagnies,
- de découvrir des compagnies locales à programmer à travers le projet REGION(S) EN SCENE.

Cette adhésion pourra également permettre de construire, réfléchir, penser le projet artistique et culturel de territoire en confrontant les réalités du territoire avec celles d'autres, mais aussi de tester des propositions qui fonctionnent ailleurs, de penser des améliorations et des projets à plusieurs. Il convient d'autoriser la signature de cette adhésion dont le coût annuel 2020 est de 120 €.

Vu l'intérêt de promouvoir la culture sur le territoire et conscient que l'échange avec d'autres territoires peut contribuer à l'amélioration de cette promotion,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, l'adhésion de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au réseau Scèn'O Centre pour un montant annuel de 120 €, autorise le renouvellement de cette adhésion dans la mesure où les modalités demeurent inchangées et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Aire d'accueil des gens du voyage : convention 2020 ALT2 avec l'Etat**

*DCC 2020\_042*

Suite au transfert de la compétence « Gestion des aires d'accueil des gens du voyage » en 2017, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay assure désormais la gestion de l'aire d'accueil de Villentris, qui compte 5 emplacements conformes aux normes techniques du décret n°2001-569 du 29 juin 2001. L'Etat participe financièrement au fonctionnement de cette aire d'accueil des gens du voyage afin de soutenir la politique publique d'accueil et d'inclusion sociale des voyageurs et de soutenir la réalisation des objectifs du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Le Président explique que les modalités de ce soutien sont régies par la convention « Aide au Logement Temporaire 2 » (ALT2) prévue par l'article L.851-1 du Code de la Sécurité Sociale et des articles R.851-2, R.851-5 et R.851-6 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage des Perrières, route de Châteaueux à Villentris.

L'aide versée par l'Etat se décompose en :

- un montant fixe déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques, effectivement disponibles, par mois, à hauteur de 3 390,00 €,
- un montant variable prévisionnel déterminé en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuel des places, à hauteur de 2 096,22 €.

Ainsi, il est proposé de signer la convention fixant les modalités d'attribution de cette aide pour l'année 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n°2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage,

Vu l'article 3.I.4 des statuts de la Communauté de Communes portant sur la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Vu le projet de convention « ALT2 » ci-joint,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay de bénéficier du soutien financier de l'Etat dans le cadre du fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Villentris,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité, le Président à signer la convention ALT2 pour les gens du voyage et tout document relatif à ce dossier.

## **Convention d'objectifs 2020 avec l'Office de Tourisme du Pays de Valençay**

*DCC 2020\_043*

Le Président informe les délégués que dans le cadre des missions confiées par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay à l'Office de Tourisme du Pays de Valençay, une convention d'objectifs doit être signée entre les deux structures.

La précédente convention étant postérieure à la création de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, il convient de renouveler cette convention d'objectifs qui précise les engagements respectifs de l'Office et de la Communauté de Communes. Par ce biais, la Communauté de Communes confie à l'Office les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique du territoire de la Communauté de Communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme (modifié par l'article 3 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article 3-1-2 des statuts de la Communauté de Communes portant notamment sur le tourisme,

Vu le projet de convention d'objectifs ci-joint,

Après en avoir délibéré le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention d'objectifs telle que présentée et autorise le Président à signer la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme du Pays de Valençay ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## **MAISON FRANCE SERVICES : Demande d'ouverture d'un espace PIX Orga à titre expérimental**

*DCC 2020\_044*

Le Président explique que dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire d'Action pour un Numérique Inclusif », une convention de partenariat a été signée entre la Mission Société Numérique et le GIP Pix afin d'accompagner la transition numérique des territoires en matière d'usages, d'accès aux droits et de services. A ce titre, il est proposé à la Communauté de Communes de participer à une expérimentation d'une durée d'un an visant à accompagner les bénéficiaires du RSA, au travers de Pix orga.

Pix Orga est un espace numérique dédié permettant de :

- Créer des parcours de test adaptés aux objectifs de formation des bénéficiaires
- Identifier et évaluer les compétences numériques des bénéficiaires
- Analyser les résultats, suivre leurs progrès et adapter les actions de formation

Cette expérimentation pourrait être réalisée au sein de l'Espace France Services mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 à l'Espace Gâtines.

Il convient d'autoriser le Président à solliciter la demande d'ouverture d'espace Pix Orga.

Vu la labellisation de l'Espace France Services de Valençay au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu l'intérêt du projet présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'ouverture d'un espace Pix Orga pour l'accompagnement expérimental des bénéficiaires du RSA orientés dans le cadre des parcours financés par le Fonds Social Européen et le Plan de Déplacement Inter-Entreprise et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **VŒUX ET MOTIONS**

### **Motion à adresser au Premier Ministre pour faire face au manque de MNS et BNSSA**

*DCC 2020\_045*

Par courrier du 6 décembre 2019 la Fédération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs a alerté la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay sur le nombre très important de morts noyés en piscines et plages en 2020 (600) dont un tiers environ a été causé par le manque d'apprentissage de la natation. En effet, depuis 1985, des examens conduisant au brevet de maître-nageur sauveteur (BEESAN, puis BP JEPS-AAN) exigent au minimum une année scolaire à temps plein, coûte de 3 000 à 6 000 € de frais de formation, auxquels il convient d'ajouter les frais liés au logement, à la nourriture et aux déplacements.

Dans ces conditions, le prix de revient total avoisine les 11 000 à 13 000 €, souvent pour ne travailler qu'une ou quelques saisons.

Les étudiants, lycéens, pompiers, etc. ne peuvent plus engager des frais aussi importants et s'y consacrer entièrement pendant une durée aussi longue. De ce fait, le nombre de MNS a diminué d'année en année depuis 1985 au point où les employeurs publics et privés ne trouvent plus de personnel et ferment leur piscine ou embauche des personnes ayant le Brevet National de Sauvetage Aquatique qui peuvent surveiller sans enseigner la natation.

La Fédération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FMNS) réclame depuis des années que cet examen soit plus accessible, qu'il puisse être préparé en moins de temps, et ainsi coûter moins cher, en prenant en compte le fait que la majorité des piscines en France ne sont ouvertes qu'en saison.

Madame la Ministre des Sports a convoqué les différents organismes professionnels dont la Fédération des MNS pour évoquer avec eux des propositions pour résoudre ce manque de professionnels. Les discussions ont été vaines car en novembre 2019, la Fédération a appris que l'examen allait être encore plus compliqué, que la formation allait durer de deux à quatre ans et ainsi atteindre un coût de plus de 20 000 € avec hébergement.

Le Président propose au conseil d'intervenir auprès de Monsieur le Premier Ministre pour réclamer la création d'un brevet de MNS pouvant être préparé pendant les vacances scolaires ou en cours du soir, par les étudiants, lycéens, etc. qui soit beaucoup moins long, donc beaucoup moins coûteux et, au besoin, de l'informer également des difficultés de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité, le vœu présenté par la FMNS, dit que ce vœu sera adressé aux parlementaires du département de l'Indre et à Monsieur le Premier Ministre et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21 h 10